

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 56

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 23 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de leur propriétaire »

les mots :

« du propriétaire de ces bagages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.